

Le veiv. de l'abbé

1570.

effieurs ^{luy mesmes} ceste instant Le Roy veiv. luy
 desire par son amy grand contentement entendu que par
 la grace de nre bon Dieu la Concession a et le faict
 des articles de la veiv. sur vant que monsieur de
 Sordano manot s'irret le soir vicedit. Dont a la
 veiv. nous luy grand occasion de loue et pauer a
 nre bon Dieu. de ce quil luy vlayt nre regard
 nre misericorde. Le Roy aussy luy grand
 duobon attendant les articles et particularitez de lach.
 concession de veiv. Vous vrayant a ce regard
 sur vant le soir que nre digne ont les amoye au
 peu tost

Jeulxart come vous plus grande science et establissem
 de la veiv. se est luy thengis qu'elle soit signee et confirmee
 de tous cenez du rois. et que d'inter nre s'irret des
 Estatz du rois, mais au se de toutes les veiv. et
 communaultez et particularitez. afin que nous y en foye
 tant plus s'irret de luy. et au se y tout d'interment
 nre y s'irret en nre. Le Roy nre fait thengis
 que l'inter nre amy nre Estatz et l'inter nre
 vifinement s'irret com luy se s'irret vous nre
 assente le tout que soit nre et l'inter et et que nre
 regard soit y toute diligence amoye des nre provincial

conclusiement luy
 nre amy de luy

